

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISSLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 065 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la commune

Considérant que l'adoption du référentiel M57 rend obligatoire l'adoption d'un règlement budgétaire et financier ;

Considérant que ce règlement a pour objectifs de définir un cadre normatif et de développer une pédagogie de la gestion financière et budgétaire ;

Considérant qu'il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et définit les règles de gestion des crédits ;

Considérant qu'il permet de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître et de les suivre ;

Considérant qu'il crée un référentiel commun et une culture de gestion partagée par les services ;

Considérant qu'il rappelle les normes et respecte le principe de permanence des méthodes ;

Considérant qu'il comble les vides juridiques, notamment en matière d'autorisation d'engagement, d'autorisation de programme et de crédit de paiement ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, applicable à partir de l'exercice en cours.

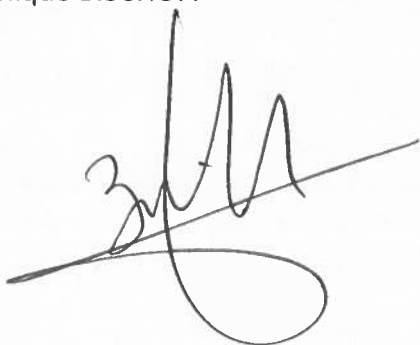
Pour extrait conforme à Hoerdt, le 25.09.2026

Publié le 25.09.2026

Transmis à la Préfecture le 25.09.2026

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Le Maire
Mathieu TAESCH

